



Assemblée générale

Distr. limitée
15 novembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 73 c) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coopération internationale
et coordination des efforts déployés pour étudier
et atténuer le plus possible les conséquences
de la catastrophe de Tchernobyl**

**Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Chili,
Chine, Colombie, Cuba, Éthiopie, Fédération de Russie,
France, Géorgie, Grèce, Indonésie, Irlande, Japon, Kazakhstan,
Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Pologne, Portugal, République
arabe syrienne, République de Moldova, République dominicaine,
Roumanie, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Somalie, Suisse,
Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine : projet de résolution**

**Renforcement de la coopération internationale
et coordination des efforts déployés pour étudier
et atténuer le plus possible les conséquences
de la catastrophe de Tchernobyl**

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Allemagne, Angola, Autriche, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine,
Bulgarie, Cambodge, Cap-Vert, Chypre, Costa Rica, Espagne, Estonie,
ex-République yougoslave de Macédoine, Haïti, Hongrie, Inde, Islande,
Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Mongolie,
Myanmar, Norvège, Pérou, Philippines, République de Corée, République
tchèque, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande et Viet Nam**

